



Sargé sur Bray,
le 19 mai 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2026 A 20H00

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- **Légitimité convocation urgente :**

L'approbation de la légitimité de la convocation urgente du conseil municipal au vu du délai imminent pour retenir les entreprises pour la réalisation des travaux de l'église St Martin.

- **Choix entreprises restauration église St Martin :**

Le choix des entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de l'église St Martin :

- Lot 1 « Maçonnerie – Pierre de Taille » : Entreprise SA Hory-Chauvelin pour un montant HT de 150 269.01 € pour la tranche ferme et de 47 110.90 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 197 379.91 € et une note totale de 9.70/10.
- Lot 2 « Traitement de la Pierre » : Entreprise Arthema pour un montant total HT pour l'unique tranche ferme de 20 086.77 € et une note totale de 9.70/10.
- Lot 3 « Charpente » : Entreprise Cruard Charpente et Construction Bois Sas pour un montant total HT pour l'unique tranche ferme de 57 932.05 € et une note totale de 9.999/10.
- Lot 4 « Couverture » : Entreprise Cadet Concept et Tradition pour un montant HT de 141 105.02 € pour la tranche ferme et de 13 306.00 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 154 411.02 € et une note totale de 9.13/10.
- Lot 5 « Vitrail – Serrurerie » : Entreprise Sarl Atelier Art Vitrail pour un montant HT de 22 066.00 € pour la tranche ferme et de 29 925.80 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 51 991.80 € et une note totale de 8.80/10.
- Lot 6 « « Décors peints » : Entreprise Véronique Legoux EI pour un montant HT de 38 337.50 € pour la tranche ferme et de 77 370.00 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 115 707.50 € et une note totale de 9.40/10.
- Lot 7 « Electricité » : Entreprise Sas Delestre pour un montant total HT pour l'unique tranche optionnelle de 18 423.60 € et une note totale de 9.10/10.

Le Maire,
Thierry WERBRÈGUE